



Bidasoa - Txingudi

## Annexe n° 1

**FORMULAIRE DE DEMANDE  
SUBVENTIONS – 2025**

**Médias en euskara  
Article n° 6 du Règlement**

**ORGANISME DEMANDEUR**

**NOM DU PROJET**

**Responsable de l'initiative**

<b>NOM et prénom</b>			
<b>Domicile</b>			
<b>Code postal</b>		<b>Commune</b>	
<b>Téléphone</b>	<b>Courrier électronique</b>		

### DONNÉES BANCAIRES

**Organisme bancaire :**

**Agence :**

**TITULAIRE :**

**NUMÉRO DE COMPTE : (IBAN + BIC)**

### Engagement

La personne signataire s'engage, en sa qualité d'intervenant et dans le cas de percevoir une subvention dans le cadre de l'appel à projets qui fait l'objet de sa candidature, à respecter les conditions et les exigences qui sont établies et à rembourser le montant perçu en cas de non-conformité.

**Lieu et date**

(signature du responsable et tampon)



*Bidasoa - Txingudi*

### **Documents à présenter**

- Copie CIF ou SIRET
- Certificat de représentation
- Information sur les caractéristiques du média
- Budget de recettes et dépenses
- Attestation de respect des obligations fiscales
- Attestation de respect des obligations de sécurité sociale
- Exemplaires édités en cas de publications
- Information sur le traitement de l'euskara en cas d'audiovisuels
- Déclaration sur le régime de TVA récupérable ou non récupérable.
- Déclaration d'avoir demandé ou non d'autres subventions pour le projet
- Relevé d'identité bancaire
- Déclaration sur le respect des conditions de la Loi Générale de Subventions



Bidasoa - Txingudi

**Déclaration responsable sur les interdictions définies aux alinéas 2 et 3 de l'article 13 de la Loi Générale de Subventions 38/2003 du 17 novembre 2003**

**Données d'identification du demandeur :**

Prénom – Noms : .....

Numéro Carte identité : .....

Nom de l'organisme : .....

SIRET : .....

**JE DÉCLARE NE PAS ÊTRE IMPLIQUÉ/E DANS L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES**

**Article 13.2 de la Loi Générale de Subventions**

a) Avoir été condamné/e par une peine définitive conduisant à la perte de la possibilité d'obtenir des subventions ou des aides publiques ou pour des délits de prévarication, de corruption, de détournement de fonds publics, de trafic d'influence, d'escroquerie et d'exactions illégales ou de délits d'urbanisme.

b) Avoir demandé la déclaration de faillite volontaire, avoir été déclaré insolvable dans quelque procédure que ce soit ou en faillite à moins qu'un accord ne soit devenu effectif dans ce cas, avoir été soumis à une intervention judiciaire ou disqualifié conformément à la loi 22/2003 sur les faillites du 9 juillet 2003, sans que soit écoulé le délai de déchéance fixé dans le jugement de mise en faillite.

c) Avoir donné lieu, pour les motifs qu'ils/elles ont été déclaré(e)s coupables, à la résiliation définitive de tout contrat conclu avec l'Administration.

d) La personne physique, les administrateurs/trices de sociétés commerciales ou les personnes qui détiennent la représentation légale d'autres personnes morales sont impliquées dans l'un des cas de la loi 3/2015 du 30 mars, réglementant l'exercice de la haute fonction de l'Administration générale de l'État, ou l'un des cas de la loi 53/1984, du 26 décembre, sur les incompatibilités du personnel au service des administrations publiques, ou s'il s'agit de l'un des postes en cours qui soient électifs réglementés par la loi organique 5/1985 du 19 juin du régime général électoral, dans les termes qui y sont établis ou dans les réglementations régionales qui réglementent ces matières.

e) Ne pas être à jour du respect des obligations fiscales ou de Sécurité Sociale imposées par les dispositions en vigueur, selon les modalités déterminées par voie réglementaire.

f) Avoir sa résidence fiscale dans un pays ou territoire légalement qualifié de paradis fiscal.

g) Ne pas être à jour du paiement des obligations de remboursement des subventions dans les modalités déterminées par voie réglementaire.



*Bidasoa - Txingudi*

- h) Avoir été sanctionné par une résolution définitive avec la perte de la possibilité d'obtenir des subventions conformément à cette loi ou à d'autres lois qui l'établissent.
- i) Les groupements prévus à l'article 11.3, deuxième alinéa, ne pourront accéder au statut de bénéficiaires lorsque l'une des interdictions précédentes s'applique à l'un de leurs membres.
- j) Les interdictions d'obtenir des subventions affecteront également les entreprises qui, en raison des personnes qui les dirigent ou d'autres circonstances, peuvent être présumées être une continuation ou qui dérivent, par transformation, fusion ou succession, d'autres entreprises dans la mesure où celles-ci y auraient pris part.

### **Article 13.3 de la Loi Générale de Subventions**

En aucun cas, les associations relevant des causes d'interdiction prévues aux sections 5 et 6 de l'article 4 de la loi organique 1/2002 du 22 mars qui réglemente le droit d'association ne peuvent obtenir le statut de bénéficiaire ou d'organisme collaborateur des subventions réglementées par cette loi.

Les associations ne peuvent pas non plus obtenir la qualité de bénéficiaire ou d'organisme collaborateur pour laquelle la procédure administrative d'enregistrement a été suspendue en raison d'indices rationnels d'illégalité pénale, en application des dispositions de l'article 30.4 de la loi organique 1/2002, à condition qu'il n'existe pas de décision judiciaire définitive en vertu de laquelle l'inscription au registre correspondant peut être effectuée.

A ....., le .....

(Signature)



*Bidasoa - Txingudi*

**CRITERES D'EVALUATION (ARTICLE 7)**

**PRÉSENTATION DU PROJET**

**EQUILIBRE D'INFORMATION ENTRE VILLES**



*Bidasoa - Txingudi*

**CRITERES D'EVALUATION (ARTICLE 7)**

**PORTEE : NIVEAU D'UTILISATION**

**FREQUENCE**



*Bidasoa - Txingudi*

**CRITERES D'EVALUATION (ARTICLE 7)**

**UTILISATION DE L'EUSKARA. % DE PRESENCE**

**UTILISATION DE L'EUSKARA. CREATION PROPRE**



*Bidasoa - Txingudi*

**CRITERES D'EVALUATION (ARTICLE 7)**

**PRODUCTION. NOMBRE D'ACTUALITÉS, HEURES, PAGES**

**EXPLICATIONS SUR LE BUDGET**



Bidasoa - Txingudi

## BUDGET PREVISIONNEL

DEMANDEUR

### DÉPENSES

Préciser la répartition des dépenses effectuées par chaque partenaire du projet

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Concept	Montant

#### Dépenses d'activité

€

Concept	Montant

#### Autres dépenses

€

Concept ( <i>Communication, diètes, assurance, etc</i> )	Montant

**TOTAL DES DÉPENSES**

€

€



Bidasoa - Txingudi

## RECETTES

<b>Contribution du demandeur</b>	
Concept	Montant
Contribution partenaire n° 1	
Contribution partenaire n° 2	
Contribution partenaire n° 3	
	€
<b>Recettes provenant d'organismes privés</b>	
	Montant
	€
<b>Recettes provenant d'organismes publics</b>	
	Montant
<b>Demande faite au Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi</b>	
	€
<b>Autres</b>	
	Montant
	€
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>€</b>
<b>TOTAL (DÉPENSES - RECETTES = 0)</b>	
TOTAL DES DÉPENSES	€
TOTAL DES RECETTES	€
<b>TOTAL</b>	<b>€</b>